

Cahier des charges du circuit départemental de compétition « 45 tours 2020-2021 »

Toutes les questions ayant trait à l'organisation d'une étape du *45 Tours* doivent se référer aux Dispositions Générales et Dispositions Spécifiques de CSO du règlement FFE, et au règlement du circuit concerné. En acceptant ce cahier des charges l'organisateur s'engage à respecter les différentes prescriptions décrites ci-après.

I. GENERALITES

Simple, facile à comprendre, le circuit *45 tours* permet au CDE du Loiret de mettre en avant et de dynamiser les concours départementaux club et poney. Les épreuves du *45 tours* se déroulent sur des concours répondant au cahier des charges technique défini par le CDE 45.

Le *45 tours* se dispute en individuel et par équipe de clubs. Il permet aux poney-clubs et centres équestres du 45 de former leurs cavaliers et de les préparer au mieux pour la finale nationale.

- A.** Le 45 tours se court sur **5 concours départementaux répartis harmonieusement sur la saison de compétition**, à savoir entre le 1^{er} septembre et la clôture des engagements de l'Open poney.
- B.** Les épreuves du *45 tours* se déroulent sur des concours répondant au cahier des charges technique défini par le CDE du Loiret et dont les principaux critères sont : qualité du terrain, des infrastructures et de l'organisation en lien avec le cahier des charges.
- C.** Les épreuves support du *45 tours* sont :
 - Club 2, 1 et Elite
 - Poney 2, 1, Elite et As Poney 2A chaque étape, des points sont attribués à l'ensemble des couples classés (1/4) et dans la limite des huit premiers de ces épreuves.
- D.** Un club est une structure adhérente à la FFE et domiciliée dans le Loiret dont les cinq meilleurs cavaliers (licenciés dans le Loiret) au maximum à chaque étape prennent potentiellement des points pour le compte de leurs clubs. Ils cumulent à chaque étape des points pour le compte de leur club selon le tableau des points établi.
- E.** Les logos publicitaires des clubs sur le cheval et sur le cavalier sont libres en taille.
- F.** Les cavaliers courent pour un seul club du Loiret par saison.
- G.** En cas de disqualification d'un cavalier ou d'un cheval, les points gagnés par l'équipe ne sont pas réattribués.
- H.** Pour prétendre figurer au classement général le club et/ou le cavalier individuel doit avoir participé à au moins 3 étapes.
- I.** A chaque étape, seuls les **5 meilleurs classements** d'un club comptent pour le classement général par équipe.
- J.** Pour établir le classement final, les 3 meilleurs résultats étapes seront pris en compte.
- K.** Les épreuves labellisées *45 tours* sont coefficient 2 pour la qualification à l'Open de France.
- L.** Le présent cahier des charges sera mis à disposition sur le site du CDE et accessible à l'ensemble des organisateurs de compétition du Loiret. **L'acte de candidature sera à faire par mail auprès du CDE 45 avant le 17 août 2020.** Le choix des étapes sera effectué par la commission saut d'obstacles du CDE 45.

II. PROGRAMME

Le programme est à concevoir en concertation avec le référent CDE et le chef de piste. Il doit ensuite être validé par le comité directeur du CDE 45.

Le concours doit se dérouler le dimanche impérativement.

Les épreuves ci-dessous doivent obligatoirement être programmées :

- Club 4, 3, 2, 1, Elite
- Poney 4, 3, 2, 1, Elite, As Poney 2, As Poney 1

Si le concours se déroule sur une seule piste, seules ces épreuves doivent figurer au programme. Si le concours se déroule sur deux pistes, l'ensemble des épreuves comptant pour le classement du *45 tours* doivent être programmées sur la piste principale.

Le nombre d'engagés est limité à 250 cavaliers pour la piste principale, ce chiffre est révisable en fonction de la période l'année et sur accord du CDE Loiret.

Pour chaque épreuve support du *45 tours*, 2€ par engagement seront versés au CDE Loiret par l'organisateur.

III. OFFICIELS DE COMPETITION

-Le chef de piste doit être inscrit sur le listing « officiels de compétition » de la FFE de grade Candidat National ou supérieur. Les chefs de piste référents devront désigner un assistant de niveau club différent à chaque étape.

-Le commissaire au paddock doit être inscrit sur le listing « officiels de compétition » de la FFE de grade National ou supérieur.

IV. SPEAKER

Un speaker référent est désigné par le CDE 45. Ses déplacements (calculés sur la base du barème fédéral) et sa rémunération sont pris en charge par le CDE 45. Le nom du speaker doit être obligatoirement renseigné sur la DUC.

Il devra :

- Annoncer le nom du club, du coach et du cavalier
- Rappeler le classement provisoire des clubs avant l'étape
- Annoncer les étapes passées et suivantes, les classements individuels et équipes
- Annoncer les partenaires du circuit

Toutes les informations nécessaires sont fournies par le CDE 45, elles seront notamment renseignées lors de la mise à jour des computers listes par le CDE 45.

VI. RECOMPENSES

Les récompenses listées ci-dessous sont commandées par le CDE 45 et transmises directement à l'organisateur :

- Plaques et flots pour les épreuves Poney 2, 1, Elite, As Poney 2 et Club 2,1, Elite pour les 3 premiers classés.
- Une coupe et un cadeau aux couleurs des partenaires et/ou CDE 45 pour le vainqueur de chacune de ces 7 épreuves.
- Un bon d'achat pour les trois premiers de chacune de ces 7 épreuves à chaque étape.

Le club vainqueur du circuit *45 tours* se verra offrir un lot de qualité selon le partenariat contracté par le CDE 45.

Les suivants dans l'ordre du classement reçoivent une plaque et un flot pour les huit premiers classés, ou pour le premier quart si l'épreuve comporte moins de 32 partants, **à la charge des organisateurs.**

VII. PROTOCOLE DE REMISE DES PRIX

Les remises des prix doivent valoriser les concurrents et se tenir après chaque épreuve support du circuit en un lieu prévu à cet effet et annoncé au public. Elles s'effectuent à cheval et en tenue. Toute absence non motivée, tenue ou attitude incorrecte lors de la remise des prix peut entraîner la disqualification de l'épreuve par le jury et, par là même, la non-distribution des prix correspondants. Le coach du lauréat est appelé en piste à chaque remise des prix aux cotés de l'organisateur de son représentant ou du partenaire.

VIII. REPARTITION DES POINTS

L'ensemble des points obtenus lors de l'étape finale sont doublés.

Seuls les classés (1/4) prennent des points selon le barème ci-dessous :

8 ^{ème}	→ 1 point
7 ^{ème}	→ 2 points
6 ^{ème}	→ 3 points
5 ^{ème}	→ 4 points
4 ^{ème}	→ 5 points
3 ^{ème}	→ 6 points
2 ^{ème}	→ 8 points
1 ^{er}	→ 10 points

De plus, un coefficient est appliqué selon les épreuves et selon le barème ci-dessous :

Club 2	→ Coef 0,5
Club 1	→ Coef 1
Club Elite	→ Coef 1,5
Poney 2	→ Coef 0,5
Poney 1	→ Coef 1
Poney El	→ Coef 1,5
As Poney 2	→ Coef 2

CDE Loiret , le

L'organisateur,